

PROCURATION

ATTENTION :

Une procuration vous permet de confier à une personne (un mandataire) le soin d'agir en votre nom, notamment lorsque vous ne pouvez pas vous rendre sur place pour accomplir en personne certains actes ou démarches (en cas d'impossibilité de vous rendre aux horaires d'ouverture de la MDPH par exemple).

Une fois sur place, le mandataire devra présenter sa pièce d'identité et votre propre pièce d'identité afin qu'il puisse la présenter aux conseillers d'information de la MDPH (guichet).

Je soussigné(e), prénom :

nom : autorise

.....

(prénom, nom de la personne à qui vous donnez procuration),
demeurant

..... (adresse de la personne à qui vous
donnez procuration), à se présenter en mon nom auprès de vos services afin :

- d'obtenir un duplicata (une copie) de la notification de la CDAPH
- de déposer un dossier de demande(s) de reconnaissance ou de compensation

autres :

.....

.....

.....

.....

Signature